Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe

La Colonisation française aux Antilles à la fin du 17^e siècle, d'après les « Voyages aux Isles d'Amérique » du R. P. Labat Première partie



Jacques Adélaïde

Numéro 1, 1er semestre 1964

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1044241ar DOI: https://doi.org/10.7202/1044241ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé) 2276-1993 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Adélaïde, J. (1964). La Colonisation française aux Antilles à la fin du 17^e siècle, d'après les « Voyages aux Isles d'Amérique » du R. P. Labat : première partie. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (1), 12–17. https://doi.org/10.7202/1044241ar

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1964

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



professeur agrégé au Lycée Gerville-Réache

LA COLONISATION FRANÇAISE AUX ANTILLES A LA FIN DU 17º SIÈCLE, D'APRÈS LES « VOYAGES AUX ISLES D'AMÉRIQUE » DU R. P. LABAT

PREMIERE PARTIE : LES CARAIBES AUX ANTILLES A LA FIN DU 17º SIÈCLE

C'est dans les années 1695 à 1705 que le Père Labat séjourne aux Antilles. En un demi-siècle et plus de présence française, les « isles » ont connu des régimes administratifs divers : de 1635 à 1650, elles sont propriétés de la « Compagnie des Isles de l'Amérique », créée sur le modèle des compagnies de commerce anglaises et hollandaises : l'Etat, en l'occurence le roi, concède le monopole de la colonisatioin et des pouvoirs d'administration à une compagnie dans un secteur géographique donné. La compagnie pouvait se substituer avantageusement à un Etat, dont la structure administrative était encore bien imprécise ; elle pouvait aussi réunir les capitaux nécessaires à une entreprise qui était commerciale avant tout. Le Cardinal de Richelieu lui-même avait souscrit à la Compagnie des Isles de l'Amérique pour une somme de 3.000 livres (cf. Hanser : La pensée et l'action économique du Cardinal de Richelieu).

Puis Martinique et Guadeloupe deviennent propriétés de seigneurs : du Parquet en Martinique, Houël de Varenne en Guadeloupe (il est dit « Marquis de la Guadeloupe »). Le roi conserve cependant la suzeraineté sur les îles. Mais le régime seigneurial ne dure que quelques années (1650 à 1664). Les seigneurs et leurs héritiers parviennent difficilement à maintenir l'ordre dans cette société coloniale, anarchique, indisciplinée. Ils cèdent la place à une nouvelle compagnie, la Compagnie des Indes Occidentales. Celle-ci connaît des déboires ; et, d'autre part, les progrès

de la centralisation administrative, de la monarchie absolue d'une façon générale, ont des répercussions coloniales : l'Edit de Saint-Germain-en-Laye (décembre 1674) rattache directement les « isles » au domaine de la Couronne.

C'est donc la fin d'une période de tâtonnement, d'expérience. Désormais, les Antilles seront subordonnées au pouvoir central.

D'autre part, le rôle des Antilles dans la stratégie coloniale du 17° siècle s'est modifié. Les Antilles étaient primitivement une base pour les flibustiers qui se livraient au pillage des colonies espagnoles, réussissant même parfois à s'implanter dans ces colonies (à Saint-Domingue, par exemple). La fin du 17° siècle vit les débuts de la grande rivalité coloniale franco-anglaise. Le navire sur lequel voyage le Père Labat n'a-t-il pas à affronter un corsaire anglais dès son arrivée aux Antilles ? Il est maintes fois question de descentes effectuées par les Anglais, et l'un des titres de gloire du Père Labat est d'avoir fait échec à l'une de ces descentes. Les Français rendent d'ailleurs la pareille aux Anglais. Il s'agit d'une petite guerre, certes, menée très souvent par des éléments irréguliers, mais qui contribue à entretenir aux Antilles un état d'insécurité.

Cependant, l'évolution la plus significative des dernières décennies du 17e siècle est celle qui intéresse la vie économique et la structure sociale des Antilles.

La culture de la canne à sucre, qui aurait été introduite vers 1640 par un certain Jean Aubert (1), prend de plus en plus d'importance. Certes, la polyculture vivrière est loin d'avoir disparu et le Père Labat nous signale en Guadeloupe l'existence de tout un quartier de petits blancs qui se livrent à la culture des vivres et qui vendent leur production aux flibustiers. Mais le sucre tient déjà une telle place dans l'économie des îles qu'il peut servir, en quantité déterminée, de moyens de paiement, de garantie à des emprunts. Le Père Labat écrit que les billets de sucre étaient « en ce temps-là, la monnaie courante des îsles ».

Conséquence de cette évolution économique : l'importation, en quantités croissantes, d'une main-d'œuvre africaine réduite en esclavage. Certes, l'introduction d'esclaves aux Antilles remonte aux tout premiers temps de la colonisation (d'après Baude, l'acte le plus ancien attestant la présence d'esclaves dans la première possession française, l'île de Saint-Christophe, date du début de 1627). Mais, au cours du siècle, le pourcentage de la population noire esclave ne cesse de s'accroître, car, écrit Colbert, « il n'est rien qui contribue davantage à l'augmentation de la colonie et à la culture des terres que le laborieux travail des nègres ». Déjà, en 1665, la Martinique a connu une de ses premières révoltes d'esclaves, celle de François Fabulé qui, à la tête de 300 ou 400 nègres marrons, tient tête aux colons. Il est devenu nécessaire de définir la situation des esclaves, leurs rapports avec leurs maîtres : tel est l'objet du fameux Code noir,

⁽¹⁾ N.D.L.R. — On lira dans un prochain numéro un article d'Henri Stéhlé qui met cette question au point.

promulgué deux ans après la mort de Colbert qui l'avait fait préparer. Certains historiens (cf. M. Sublé, in « La départementalisation des Isles d'Amérique ») ont voulu voir dans ce Code noir une mesure « humanitaire » et même une préfiguration de l'abolition de 1848. Il n'en est rien. C'est un ensemble de règlements pris par une administration soucieuse du maintien de l'ordre public. Il faut éviter que les excès des propriétaires ne poussent les esclaves à des révoltes dangereuses pour le maintien du système esclavagiste. Le Code noir prévoit, d'ailleurs, un contrôle très strict des activités et déplacements de l'esclave et il tend à élargir le fossé entre la condition du maître et celle de l'esclave (les enfants nés d'une mère esclave demeurent esclaves).

Assujetissement des îles au pouvoir central, menaces anglaises, développement de la culture de la canne à sucre et de l'esclavage : les Antilles de l'extrême fin du siècle ne sont plus les Antilles du boucanier et du flibustier ; elles tendent à devenir les Antilles du planteur, les « îsles à sucre », qui seront une des sources de la richesse de la bourgeoisie française au 18° siècle.

Quels sont les éléments de la société antillaise, tels qu'ils apparaissent dans l'œuvre du Père Labat ?

Les Caraïbes ne sont plus que des survivants, en Martinique et Guadeloupe tout au moins. En 1694, le Père Labat signale un établissement permanent de Caraïbes à la pointe La Rosé, aux environs du Cul-de-Sac du Robert (Martinique). Mais ce serait le seul : « Je n'ai jamais entendu dire qu'il y en eût dans toute la Martinique d'autres que celui de La Rose ». Pour la Guadeloupe, le Père ne mentionne pas d'établissements permanents, mais nous savons que des groupes de Caraïbes persistèrent en Grande-Terre jusqu'au 18° siècle et peut-être même au début du 19° siècle (on a pu prendre connaissance, à l'Exposition des Vieux Livres et Vieux Documents historiques, qui a eu lieu à Pointe-à-Pitre, de l'acte de naissance d'une « sauvagesse », acte établi au XVIII siècle).

Les Caraïbes, en tant que groupe, ont été refoulés par la politique conjointe des Français et des Anglais dans deux réserves : les isles de la Dominique et de Saint-Vincent, cette dernière étant le centre de la « République Caraïbe ». A l'occasion, les Caraïbes, qui ne représentent plus un danger réel pour les établissements européens des Antilles, pratiquent des « descentes », des expéditions de pillage, surtout dans les îles occupées par les Anglais : au cours d'une expédition à la Barbude (petite île située au nord de la Guadeloupe), un de leurs groupes a massacré six Anglais et enlevé une femme et deux enfants qui seront échangés contre quatre barils d'eau de vie (p. 94).

Malgré leur dispersion, les Caraïbes conservent des liens plus ou moins étroits entre eux. Les voyages entre des îles assez éloignées les unes des autres semblent être chose courante, Au carbet des Caraïbes de La Rose, on attend des Caraïbes de Saint-Vincent : ils doivent y constater la mort naturelle d'un de leurs parents (p.111).

Le faible nombre des Caraïbes n'empêche pas le Père de nous donner maints renseignements sur leurs activités, leur mode de vie, leur organisation sociale et politique, leurs croyances.

Comme dans toutes les sociétés primitives, il existe chez les Caraïbes une division du travail suivant le sexe : les hommes se livrant à la chasse et à la pêche (« leur viande la plus ordinaire est le poisson et les crabes »), les femmes aux travaux domestiques. Mais les Caraïbes n'ignorent pas l'agriculture; les hommes défrichent et ils ont des jardins où ils font pousser des vivres; les témoignages archéologiques le confirment : à Marie-Galante, ont été découvertes un très grand nombre de haches de pierre qui servaient au défrichement, aux travaux de jardin. Il y a aussi un artisanat caraïbe qui utilise essentiellement des matières premières végétales : fabrication des armes (arcs, flèches, boutous (1), de paniers, de hamacs. Là aussi règne une division du travail fondée sur le sexe : « Un Caraïbe serait deshonoré s'il avait filé du coton ou s'il avait tissé ou peint un hamac », mais la fabrication des paniers, dont le Père remarque l'étanchéité, est l'apanage des hommes.

Le carbet, résidence des Caraïbes, est une construction assez sommaire, faite de lattes de roseaux, la toiture étant constituée de feuilles de palmistes. Ce caractère sommaire s'explique par le nomadisme des Caraïbes et aussi par le fait que le carbet est abandonné quand le maître est mort : on l'y enterre. C'est le carbet, ou plutôt les carbets familiaux, qui constituent l'unité de groupement des Caraïbes. Ainsi l'établissement du caraïbe La Rose comprend : 1° le grand carbet, demeure des hommes ; La Rose et quatre de ses fils y vivent ; 2° une carbet de moitié moins grand, partagé en deux par une palissade de roseaux ; d'un côté, se trouve la cuisine, de l'autre, ce que l'on pourrait appeler l'appartement des femmes.

L'unité sociale, correspondant à l'unité de peuplement, semble donc être la famille. Cette famille est fondée sur la prééminence de l'homme, ainsi qu'en témoignent la pratique de la polygamie, l'usage d'un langage spécial pour les hommes, le droit de mort du mari en cas d'infidélité; les femmes ne mangent pas avec les hommes. Toutefois, les vieilles femmes jouissent d'un crédit moral qui peut les rendre redoutables pour les belles-filles.

La solidarité familiale est forte : les parents, même éloignés, sont tenus de venger celui des leurs qui aurait été assassiné. C'est la « faide » des sociétés germaniques.

Il existe aussi des groupements temporaires de Caraïbes, en vue d'objectifs précis : guerre, expéditions de commerce. Ces expéditions sont décidées au cours d'assemblées de guerriers qui, d'après le Père Labat, s'appelleraient des « vins ».

Arrêtons-nous un peu sur le caractère de ces assemblées, sur ce qui s'y fait.

⁽¹⁾ Boutou: massue en bois.

N'importe qui peut les convoquer. Leur importance est très variable. Elles comportent un festin (à comparer avec les festins des héros homériques). Au cours de ces assemblées, de vieilles femmes interviennent pour inciter les participants à la haine des futurs ennemis. Il faut y voir sans doute des sortes de bardes féminins chargés de rappeler les exploits de la « nation » caraïbe. Notons la pratique d'un cannibalisme rituel, dont le but est d'exciter la haine contre l'ennemi futur. Le Père Labat insiste sur le caractère exceptionnel de ce cannibalisme.

Quelle que soit la décision prise, les participants conservent tout leur liberté d'action. Un des traits fondamentaux de la société caraïbe, c'est son égalitarisme : « Ils sont libres et indépendants et personne n'a le droit de commander aux autres ». Il y a bien des « capitaines », mais ce ne sont guère que des chefs temporaires d'expéditions. Selon le Père du Tertre, il y aurait eu des « Rois », dont les descendants vivaient encore de son temps à la Dominique. La différenciation sociale semble donc pratiquement inexistante, ce qui s'explique par le faible niveau des forces productives. La société caraïbe ne semble même pas être au stade de l'esclavage : les captifs faits au cours d'expéditions, notamment sur la terre ferme, sont tués, les femmes et les enfants adoptés ou revendus.

Il y a peut-être une différenciation suivant les classes d'âge. Le Père Labat mentionne une langue qui ne serait connue que des hommes ayant été à la guerre et des vieillards. Bien entendu, il ne faut pas y voir une langue différente de la langue caraïbe, mais un idiome dont l'usage serait réservé à des initiés (à comparer avec des types d'organisation propre aux sociétés africaines).

Le Père Labat nous parle en termes assez péjoratifs de la religion des Caraïbes. Pour lui, d'ailleurs, toute religion autre que chrétienne n'est guère qu'une manifestation de l'influence du démon. Cette religion serait sommaire quant à son dogme et à son organisation. Les Caraïbes croient qu'il existe un principe du bien et un principe du mal (le Manitou). Mais, originalité de ce dualisme, c'est le principe du mal qu'il convient d'adorer. Il n'existe pas de lieu de culte consacré (mais ceci nous semble en contradiction avec certaines données archéologiques : par exemple, le groupement des pierres gravées des Trois-Rivières). Le Père ne mentionne pas de clergé (peut-être les vieilles femmes dont il a été question tiennentelles ce rôle?). Mais il existe un culte des morts, c'est du moins ce que l'on peut conclure des observations du Père Labat, lors de sa visite au carbet du Caraïbe La Rose, en Martinique, Dans ce carbet, se trouve enterré un Caraïbe. Le corps a subi un début d'embaumement : il est oint de roucou, qui a des propriétés conservatrices. Le cadavre est placé dans la position de l'accroupissement, et c'est aussi la position qu'ont les momies incaïques exposées au Musée de l'Homme, à Paris. Dans la fosse, à côté du cadavre, sont placées les armes : arc, flèches, boutou. C'est donc la preuve d'une croyance en une existence post mortem, le défunt pouvant avoir besoin dans l'au-delà de ses armes. Il y a même des cérémonies funéraires, mais le Père Labat qui les mentionne ne nous apporte pas d'autres précisions. L'emplacement de la fosse, et peut-être le carbet tout entier, semblent devenus un lieu tabou : les Caraïbes manifestent un vif

mécontentement quand le Père Labat et son compagnon s'asseyent sur la natte recouvrant la fosse.

La religion des Caraïbes est sûrement plus élaborée que ne l'a cru le Père. Nous avons, du reste, quelques notions de la mythologie caraïbe par le Père du Tertre.

Dès le 16° siècle, les Caraïbes entrent en rapport avec les Européens, en l'occurence les Espagnols. Vers le milieu du 17° siècle, les Européens, Anglais et Français, s'installent dans les îles occupées par les Caraïbes, installation qui a engendré très vite des conflits sanglants. Selon l'historien Gaston Martin (Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises), la politique des Anglais et des Français n'est pas très différente de celle des Espagnols : elle tend à l'extermination des Indiens ou, tout au moins, à leur expulsion de la plupart des îles. A la fin du 17° siècle, l'hostilité entre Caraïbes et Européens n'est pas tout à fait éteinte. Ainsi les Caraïbes de Saint-Vincent refusent d'aider les colons, dont ils ont pourtant sollicité l'aide, à reprendre leurs esclaves fugitifs.

Mais, en dehors de ces rapports plus ou moins hostiles, il y a des échanges commerciaux qui se font sous la forme du troc. Les Caraïbes cèdent aux colons des produits de leur vannerie, de leur chasse ; ils leur amènent aussi des esclaves, captifs arrouagues razziés au Brésil. En retour, les Européens leur cèdent des fusils (en faible quantité), des couteaux (les Caraïbes passent ainsi de l'âge de la pierre taillée à l'âge de fer), de la grosse toile et surtout de l'eau-de-vie, qui joue un rôle non négligeable dans la dégénérescence de la race. Ainsi l'économie des Caraïbes n'est plus tout à fait une économie de subsitance, une économie naturelle. Elle est plus ou moins intégrée dans une économie d'échange. Mais leur mentalité s'y adapte mal et la notion de quantité, par exemple, leur semble difficilement accessible.

L'évangélisation, prétexte de l'expansion européenne, n'a guère réussi chez les Caraïbes, en dépit des efforts tenaces de certains missionnaires qui vont jusqu'à effectuer un séjour périlleux chez les Caraïbes : Le Père Labat admire ces missionnaires plus qu'il ne se montre disposé à les imiter. Le Père a, en effet, compris que le milieu, le mode de vie des Caraïbes les écartent d'une religion aussi contraignante (au moins, formellement) que le christianisme. Un Caraïbe, autrefois chrétien, répond à peu près au Père que l'on a la religion de son milieu, et c'est pourquoi il est retourné à la religion de ses pères. Dans l'ensemble, les Caraïbes, contrairement aux noirs africains, placés, il est vrai, dans une autre situation (1) ne rechercheront pas l'assimilation à la civilisation européenne.

J. A.

(A suivre, dans le prochain « Bulletin » : 2° Partie : Les Blancs aux Antilles à la fin du 17° siècle.)

⁽¹⁾ Les Caraïbes sont en quelque sorte mis à l'écart.